

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
12 SEPTEMBRE 2022
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h30 ce 12^e jour de septembre 2022, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier
Tammy Arsenault
Sylvie Charest

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Adoption des dépenses encourues du mois d'août 2022
4. Trésorerie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Rapport projet FAIR
8. PAVL
9. Points divers
 - a) suivi de dossier
 - b) sécurité publique
 - c) loisirs
 - d) service de proximité
 - e) territoire solidaire
 - f) jardin communautaire
 - g) Halloween décoration
 - h) Prolongement de l'employé du projet
 - i) Reconnaissance d'un employé
 - j) congés sociaux de la CNESST
 - k) Préparation budget (analyse salariale)
 - l) Chemins
 - m) Soumissions piquetage
 - n) Facture travaux fermes Gérald Landry
 - o) Bibliothèque
 - p) Facture dépense outils
 - q) soumission ouverture de cour
10. Période de questions
11. Levée de la séance

162-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Roch Gohier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

163-2022

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Sylvie Charest, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les procès-verbaux suivant soient approuvés



N° de résolution
ou annotation

164-2022

- Séance ordinaire du 8 août 2022 à 19h30
- Séance extraordinaires du 29 août 2022 à 19h00

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} août 2022 au 31 août 2021 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-08-22 (compte payé) totalisant une somme de 2 617.66\$
- le bordereau SAL-08-22 (salaire payé) totalisant une somme de 7 249.13\$

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-08-22 (compte à payer) totalisant une somme de 26 462.50\$.

- Arsenault Tammy	23.00	#1415
- Bouffard Sanitaire inc	362.86	#1416
- Croix-Rouge Canadienne	170.00	#1417
- Ferme Gérald Landry	413.91	#1418
- Ferme R&E Lagacé	595.00	#1419
- Laurentide RE/ Sources	166.59	#1420
- Steve Lévesque	382.05	#1421
- Magasin Coop	68.62	#1422
- Martial Charest	980.18	#1423
- CFL environmental	1 428.18	#1424
- M.R.C. d'Avignon	1 189.21	#1425
- Municipalité St-Alphonse Let	1 061.25	#1426
- Plomberie A.G.P.	19 540.00	#1427
- Xerox Canada Ltée	81.65	#1428

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 août 2022 a été déposé et présenté.

CORRESPONDANCE

FESTIVALS DE MONTS ET RIVIÈRES EN COULEURS

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

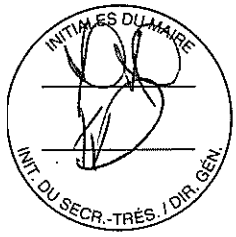
Que la municipalité donnera un chèque 250\$ en commandite au Petit Chamonix pour le festival des monts et rivières en couleurs.

LETTRE D'APPUI AU PROJET CAHIERS PERSONNALISÉS

166-2022

Il est proposé par Tammy Arseneault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité appuiera le projet de cahier personnalisé : l'eau et ma municipalité de l'OBVMR



N° de résolution
ou annotation

TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT

DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU MUSÉE

Une demande de Madame Véronique Pelletier est déposée pour agrandir le petit musée, car elle aurait un grand nombre d'objets antiques appartenant à sa famille qui pourraient y être exposés. Le projet est intéressant et une réflexion à ce sujet sera amorcée.

167-2022

RAPPORT PROJET FAIR

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que le rapport du projet FAIR en date du 31 août 2022 soit adopté tel que présenté.

POINTS DIVERS SUIVI DE DOSSIER

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La directrice générale dépose une lettre au conseil concernant les événements récents. Il y a échanges.

LOISIRS

Nous remercions Claude Pellerin et ses invités pour leur représentation du samedi, 10 septembre.

SERVICE DE PROXIMITÉ

Sylvie Charest nous résume l'avancement du projet. Des documents sont manquants pour finaliser le projet.

TERRITOIRE SOLIDAIRE

Tammy Arsenault nous informe concernant l'activité des nouveaux arrivants dimanche le 18 septembre prochain.

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Sylvie Charest nous indique que le comité et les participants du jardin sont en période de récoltes. Aussi, il y aura hersage afin de préparer le sol pour l'an prochain.

168-2022

HALLOWEEN DÉCORATION

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
Que la directrice générale achète des décorations d'halloween pour un montant maximal de 100\$.

169-2022

PROLONGEMENT DE L'EMPLOYÉ DU PROJET

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
Que l'employé du projet FAIR soit prolongé jusqu'au 7 octobre

170-2022

RECONNAISSANCE D'UN EMPLOYÉ

Considérant que Blandine Parent a travaillé pendant 43 années pour la municipalité de Saint-André-de-Restigouche;



N° de résolution
ou annotation

171-2022

Considérant qu'elle n'a eu aucune reconnaissance publique lors de son départ dû aux mesures sanitaires ;

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité donne un chèque de 500\$ qui lui sera remis lors du dîner des fermières, le 18 septembre.

CONGÉS SOCIAUX DE LA CNESST

Considérant que Martial Charest a dû vivre un deuil dans sa famille (son beau-père) ;

Considérant qu'il a pris deux jours à ses frais car selon la CNESST, le congé n'est pas payé ;

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité accorde une journée payée à Martial Charest.

PRÉPARATION BUDGET (ANALYSE SALARIALE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 205 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

173-2022

CHEMINS

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le dossier des chemins soit attribué à Roch Gohier

SOUSSIONS PIQUETAGE

La décision est reportée dû à un manque de précision.



N° de résolution
ou annotation

175-2022

FACTURE TRAVAUX FERMES GÉRALD LANDRY

Considérant la demande de monsieur Gérald Landry de réajuster sa facture dû à l'augmentation du diesel ;

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité accepte de payer l'augmentation mais réévaluera pour le prochain budget la demande de monsieur Landry.

BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la bibliothèque pourra être ouverte à la demande d'un citoyen en passant par le bureau municipal. Le citoyen devra s'enregistrer lors de son entrée et aviser lors de sa sortie. Les livres seront consultés sur place. Il n'y aura aucune sortie de livre pendant ces permissions.

176-2022

FACTURE DÉPENSES OUTILS

Considérant que Martial Charest a acheté des outils dont il avait besoin au Canadian Tire et qu'il trouvait très abordables ;

Considérant qu'il a demandé à la directrice générale avant son achat et qu'il y a un budget pour l'achat d'outils ;

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité rembourse l'achat de 45.95\$ à Martial Charest.

177-2022

SOUSSION OUVERTURE DE COUR

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité procède à la demande de soumissions pour l'ouverture de cours, soit de l'édifice municipale et celle des Loisirs.

PÉRIODE DE QUESTION

Comme il n'y a pas d'assistance, il n'y a aucune question.

178-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Tammy Arsenault à 20h41.



N° de résolution
ou annotation

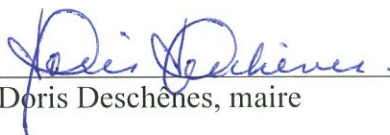


Maire



Directrice générale &
Greffière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »



Doris Deschênes, maire